

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 3

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments et les renvoient sans rançon dans leur camp. Léopold, forcé d'apprécier ce trait de générosité des habitants de Soleure et craignant, non sans raison, que ses soldats ne voulussent plus combattre contre des hommes qui s'étaient montrés si généreux à leur égard, se décida à lever le siège ; il fit la paix avec les Soleurois et alla porter plus loin son humeur inquiète et ses armes.

MUR MITOYEN

L'avenue du Bois de Boulogne est bordée d'hôtels princiers. La finance, le haut commerce, la diplomatie et le théâtre s'y couloquent. Parmi ces hôtels se sont glissées, dans ces dernières années, quelques maisons de rapport, et la vue de ces hautes maisons à cinq étages dépare l'ensemble. C'est du moins l'opinion générale.

Or, une maison, une bicoque, située entre les hôtels de deux des plus riches propriétaires de l'avenue, était à vendre. M. B., le joaillier, la voulait pour agrandir son jardin : il se rendit à l'adjudication et devint acquéreur du lot pour une bouchée de pain : cent soixante mille francs.

Déjà il se frottait les mains et faisait des plans fort beaux sur le papier, tout comme le grand Frédéric voulant abattre le moulin de Sans-Souci.

Cependant, un beau matin, M. B. se réveilla avec un mot de son notaire, l'avertissant d'une surenchère qui était arrivée au dernier moment ; la maison lui était soufflée.

Etais-ce possible ? M. B. court chez le notaire. Rien de plus vrai : son voisin, M. E., le dentiste bien connu, avait fait le mort pendant les enchères, et s'était contenté d'arriver à la dernière limite, avec une formidable surenchère ; la bicoque lui revenait, tous frais payés, à 410,000 francs.

M. B. court chez le voisin.

— C'est affreux ; vous m'avez joué un tour... Je voulais abattre cette maison pour agrandir mon jardin.

— Et moi, je la voulais pour la remplacer par une maison de rapport.

— Une maison de rapport ! Mais vous voulez m'étouffer. Mon hôtel et mon jardin perdent toute leur valeur. Dites-moi plutôt que vous voulez cent mille francs de bénéfice.

— Du tout, l'affaire est excellente, je la garde.

— Puisque c'est une affaire, que vous importe sa nature ! fixez votre chiffre.

— Aucun.

— Deux cent, trois cent mille francs ?

— Mais non.

— Cinq cent mille ?

— Pas davantage.

M. B. s'en alla la mort dans l'âme. Rien ne pouvait toucher son féroce voisin.

A quelque temps de là, les ouvriers arrivèrent. La bicoque fut abattue, et, les fondations creusées, une maison commença de s'élever.

Un étage, deux étages, trois étages : M. B., à sa fenêtre, regardait avec terreur cette ascension menaçante de la maison de rapport. Elle devait avoir cinq étages.

Au troisième étage, il n'y tint plus. Il retourna chez son voisin :

— Voulez-vous huit cent mille francs ?

— Mais non. Je ne veux rien que ma maison de rapport. Je suis aussi riche que vous, et ça m'amuse de faire bâtir.

— C'est votre dernier mot ?

— Oui.

— Eh bien, tant pis pour vous !

M. B. courut chez son architecte, s'informa de la distance à laquelle il avait le droit de faire bâtir en face du nouvel immeuble, et, apprenant qu'il suffisait de deux mètres, il commanda aussitôt... un mur, vous entendez, un mur tout nu, tout blanc, sans jour et sans ornement ; un mur aussi haut que les cinq étages de la maison, un mur à se casser le nez dès que les futurs locataires mettront la tête à la fenêtre.

Et le mur s'élève, à la grande joie des voisins qui assistent à cette lutte homérique.

Epais, banal, le mur terrible monte toujours, et c'est maintenant M. E. qui frémît et court chez M. B.

— Mais c'est affreux !

— Je ne dis pas non.

— Vous me bouchez la vue et la lumière.

— C'est possible.

— Je vous ferai un procès.

— Impossible, c'est mon droit

— Alors, que voulez-vous ?

— Rien.

— Combien vous coûtera ce mur ?

— Une bagatelle : soixantequinze mille francs.

— En voulez-vous deux cent mille ?

— Vous plaisantez.

— Cinq cent mille ?

— Inutile ; je suis riche, aussi riche que vous, et ça m'amuse de faire bâtir.

L'affaire en est là. Les millions font le volant sur la raquette, entre les deux voisins, tous deux aussi riches et également entêtés.

(*Echo de la semaine.*)

Le Semeur vaudois, rendant compte de l'inauguration du temple restauré de Champvent, publie les renseignements qui suivent sur les trois cloches de la nouvelle église.

1^{re} CLOCHE (la plus grande) fondue en 1890, pèse vingt quintaux, donne le *mi*, inscription, vers de M. le professeur Emery, ancien pasteur de Champvent.

Du clocher de Champvent je suis la grosse cloche.
Le dimanche matin, aux premiers feux du jour,
Ma sonore cadence annonce loin et proche
Les louanges du Dieu de justice et d'amour.
Aux heures du bonheur c'est la reconnaissance
Que mon airain joyeux rappelle au laboureur ;
Aux jours sombres et noirs c'est la douce espérance
Que ma voix grave et forte éveille dans son cœur.

2^{me} CLOCHE 1891, sol.

Ecoutez... ! Ma voix argentine
Retentit joyeusement

Sur le sommet de la colline

De mon village de Champvent.

Elle nous dit : « Paix sur la terre,

» Envers tous bonne volonté :

» Soyez chacun pour votre frère

» Un frère plein de charité.

» Travaille, crois, espère, prie ;

» Cherche avant tout les nouveaux cieux

» Où nous attend une patrie

» Quand la mort vient fermer nos yeux.

3^{me} CLOCHE, si.

Une des anciennes cloches, la plus grande

du clocher démolî. Elle a la date de 1514 et l'inscription suivante en latin, inscription dont nous ne prétendons pas comprendre le sens et que nous ne lisons peut-être pas exactement.

Jesus Maria mentem (!) sanctem (! ?) spontaneam honorem Deo et patriæ liberatio.

Jésus. Marie. L'Esprit Saint.

Don fait à Dieu et au pays comme honneur volontaire.

La sacotse.

(*Suita*).

Rique l'avâi portant repétachâ devant dè parti, avoué on bet d'attatse ; mâ lo couai s'étai dégrussi âi pertes que l'avâi fé, et l'avâi sénâ la sacotse. Sè reviré tot lo drâi, et coumeint n'avâi nion reincontrâ qué cé qu'allâvè âi bâozès, sé peinsâ dè la retrovâ. Portant ! se sè desai, se l'avé laichâ coré su lo tsemin, y'aré oïu senailli lè napoléions et lè pices dè cinq francs ! Adon sè rassovint que l'avâi martsi su l'herba et que lâi s'étai méma-meint étaï po sè reposâ onna vourarbetta ein crousseint on bocon dè crotson. Re-tornè à la pliace ; ye vâi bin iò l'herba étai troupenâie ; mâ pas mé dè sacotse què d'âno rodzo ; et portant lâi seimblî qu'on vâi dâi pas dein l'herba, que l'est don bin quie iò l'a perdiâ. Vito sè rein-modè contrâ la vela, po trovâ lo publicateu et lâi derè dè tabornâ qu'on avâi perdu onna sacotse et que y'avâi n'a bouna recompeinsa po cé que l'avâi tro-vâie, se la rapportâvè. Ye dit mémameint à l'orolhie dâo publicateu que volliâvè bailli cinq ceints francs et petêtré oquî dè plie. Après cein, ye tracè po l'hotô, po lo derè à son frârè, sein avâi revu l'hom dâi bâozès.

Lo frârè sè conteintâ dè derè : l'est foteint ! mâ ne fe min dè reproudoz à Rique et traçâ po la vela, iò on lâi dit que cein dévessâi êtrè l'nomo à la tsai-retta qu'avâi trovâ l'afférè ; et coumeint lo Brétson n'ousâvè rein férè sein son frârè, revint vai Rique et lâi fâ :

— Diéro vao-tou bailli à cé que l'a trovâie ?

— Porquiè ? sâ-tou quoi l'est ?

— Oï, cein dussè êtrè cé que ramassè lè bâozès.

— Ah ! ah ! Eh bin, se ne manquè rein, lâi baillo dou ceint cinquanta francs.

— Ma fâi, cein vaut bin cein, repond lo frârè.

— Portant dou ceint cinquanta francs, l'est on rudo ardzeint ; mè seimblî que ceint francs sarâi bin prâo, kâ avoué vingt pieces on pâo atsetâ onna modze.

— Aloo !

— Et onco, po on coo que ramassè lè bâozès, ceint francs, l'est la mâtî dè trâo ! sarâi dein lo cas dè se mettrè à bâirè ; cinquanta francs, cein sarâi bin bio !

— Binsu, et se sè soulè sarâi dein lo